



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/42/L.7  
16 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Costa Rica, Danemark, Dominique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Italie, Japon, Libéria, Malawi, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède, Thaïlande et Union des Républiques socialistes soviétiques : projet de résolution

Lutte contre le syndrome d'immuno-déficiencce acquise (SIDA)

Profondément préoccupée par le fait que le syndrome d'immuno-déficiencce acquise (SIDA) causé par l'apparition naturelle d'un ou plusieurs rétrovirus d'origine géographique indéterminée, a pris les proportions d'une pandémie touchant toutes les régions du monde et qu'il comprend la réalisation de l'objectif de la santé pour tous,

Ayant examiné la résolution WHA40.26 de l'Assemblée mondiale de la santé, en date du 15 mai 1987, sur une stratégie mondiale de lutte contre le SIDA et la résolution 1987/75 du Conseil économique et social, en date du 8 juillet 1987, sur la lutte contre le SIDA,

Consciente du rôle prééminent et de la fonction de direction et de coordination globale essentielle qu'assume incontestablement l'Organisation mondiale de la santé dans la lutte contre le SIDA et l'éducation en la matière et dans la recherche et l'information s'y rapportant, ainsi que de l'importance cruciale que revêt, dans ce contexte, le programme de l'Organisation mondiale de la santé sur le SIDA,

Soulignant que l'ampleur et la complexité des problèmes posés par le SIDA, y compris ses dimensions économiques, sociales et politiques, exigent une mobilisation et une coopération sans précédent de tous les secteurs de la communauté internationale,

Appréciant les efforts des organismes des Nations Unies qui ont pris des mesures pour appliquer la Stratégie globale de l'Organisation mondiale de la santé et pour aider cette organisation dans son rôle qui consiste à diriger et à coordonner la lutte contre le SIDA,

1. Félicite l'Organisation mondiale de la santé de ses efforts pour prévenir et combattre le SIDA sur le plan mondial et, en particulier, du soutien qu'elle accorde aux programmes nationaux et aux activités régionales de lutte contre le SIDA, y compris la réunion des ministres des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, tenue à Sydney, et le prochain sommet mondial des ministres de la santé consacré aux programmes de prévention du SIDA, qui doit se tenir à Londres;

2. Confirme que l'Organisation mondiale de la santé doit continuer à diriger et à coordonner la lutte mondiale d'urgence contre le SIDA;

3. Félicite les gouvernements qui ont pris des mesures pour établir des programmes nationaux de lutte contre le SIDA conformément à la Stratégie mondiale de l'Organisation mondiale de la santé;

4. Prie instamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'établir des programmes nationaux d'éducation, de prévention et de lutte conformément à la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA adoptée par l'Organisation mondiale de la santé;

5. Invite tous les Etats à tenir compte, en s'attaquant au problème du SIDA, des préoccupations légitimes des autres pays et de l'intérêt des relations entre les Etats;

6. Prie instamment tous les organismes compétents du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, les organismes bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales et bénévoles, d'apporter leur soutien à la lutte mondiale contre le SIDA, en coopération étroite avec l'Organisation mondiale de la santé, qui a pour rôle de diriger et de coordonner la lutte d'urgence contre le SIDA, et en conformité avec la Stratégie mondiale;

7. Invite l'Organisation mondiale de la santé à faciliter l'échange d'informations sur le SIDA et à encourager la recherche nationale et internationale pour la lutte contre le SIDA en développant les centres de collaboration de l'OMS et les mécanismes analogues existants;

8. Prie le Secrétaire général, compte tenu des aspects politiques, économiques, sociaux et autres du problème, de veiller, en étroite coopération avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, à ce que les organismes des Nations Unies coordonnent leurs efforts pour lutter contre la pandémie de SIDA;

9. Prie le Conseil économique et social de maintenir la question du SIDA à son ordre du jour tant que cette maladie continuera de compromettre gravement la réalisation de l'objectif de la santé pour tous;

10. Invite le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé à faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, sur l'état de la pandémie mondiale de SIDA, et décide de continuer à étudier la situation du SIDA et l'action menée sur le plan mondial pour faire face à cette pandémie.

-----